

Laïcité et Islam en Turquie - Prier ne peut pas faire de mal (2)

jeudi 15 décembre 2011, par [Etienne Copeaux](#)

La précédente « esquisse » traitait de l'usage public de la prière comme signe politique de la part de certains gouvernants connus comme « laïcs » ou se présentant comme tels.

Ce qui caractérise la période que j'étudie est - avec bien sûr la guerre au Kurdistan - la controverse sur le rôle et la place de la religion dans la sphère politique. Le paroxysme en est l'intervention de l'armée de février à juin 1997.

En février 1997 donc, plus que jamais, l'armée se pose, s'affirme, se revendique comme « la gardienne de la laïcité » ; en février 1997, elle adresse un ultimatum au gouvernement de coalition islamiste ; le 11 juin, au cours d'une conférence de presse retentissante, elle répète et accentue ses menaces : c'est le « Communiqué sur la réaction religieuse » (irtica bildirisi) ; et en juin, le gouvernement Refahyol démissionne.

Le contenu de l'ultimatum de février et du communiqué de juin est sans ambiguïté ; ce sont des injonctions concernant la place de la religion dans le domaine public. L'ultimatum fustige « ceux qui n'acceptent pas la laïcité dans leur mode de vie », et les « comportements anti-laïcs ». Il rappelle le caractère obligatoire des « lois révolutionnaires » du début de la république (devrim kanunları) portant sur l'accoutrement, l'interdiction des confréries... et la manière propre à lutter contre ces dernières : contrôle des ressources, des établissements scolaires, des cours de coran, des foyers pour enfants, etc. En tout, ce sont vingt « dispositions » (tedbir) et « préconisations » (yaptırım) visant à restaurer la laïcité. Puisqu'elles émanent du Conseil de sécurité nationale, le conseil des ministres est contraint, selon l'article 118 de la constitution, de les mettre à son ordre du jour et de préparer des propositions de lois. Parmi les vingt points de février figure la célèbre réforme portant de cinq à huit ans la durée l'enseignement obligatoire, une manière détournée d'interdire l'enseignement religieux, qui n'a pas sa place dans le cycle primaire.

Le contenu du Communiqué sur la réaction religieuse (irtica bildirisi) du 11 juin 1997 procède du même esprit. Il se veut la réplique à une menace, concrétisée par l'immense manifestation « anti-huit ans » du 11 mai à Istanbul. Lors de la conférence de presse, le général Saner a commencé par projeter des images édifiantes de la manifestation du 11 mai, de manifestations d'étudiants favorables au port du voile, des photos du premier ministre Erbakan rompant le jeûne en compagnie de chefs de confréries, etc. Dans une brochure distribuée aux journalistes, on pouvait lire :

« Depuis onze mois sont succédé les tentatives de détruire la république, appuyées par quelques Etats islamiques et des organisations favorables à la charia. Ces entreprises visent à détruire la tranquillité publique et la confiance de la société turque, à la diviser, à provoquer des soulèvements ».

Durant les trois mois qui ont suivi l'ultimatum du 28 février, poursuit la brochure, la décision des « huit ans » a été fortement contestée et l'armée a été présentée [par les islamistes] comme une institution ennemie de la religion. En cela se situe un ressort d'intervention essentiel de l'armée : celle-ci, à l'époque, était intouchable. Accuser l'adversaire de s'en prendre à l'armée, c'était se donner un prétexte ultime d'intervention. Le message, une fois de plus, a été relayé par Cumhuriyet qui, par sa manchette du 12 juin, reflétait sans nuance le message de l'armée : « La république laïque est menacée ».

En juin, le gouvernement « islamiste » tombait. Mais, puisque la Turquie est un pays où la démocratie électorale fonctionne, il fallait désormais tenter de reconquérir la partie de la population qui s'était laissée séduire par les courants islamistes ; ceux-ci avaient montré et, ultérieurement, montreraient encore leur capacité de mobilisation par d'immenses manifestations.

Entre autres urgences, il fallait montrer que l'armée n'était pas, comme le prétendaient les islamistes, l'ennemie de la religion. On a vu précédemment que les gouvernants eux-mêmes se sont employés à prouver qu'ils n'étaient pas des « athées ». Mais après avoir tant menacé et combattu les « ennemis de la laïcité », provoqué la destitution de notables qui avaient dépassé certaines bornes, et même la chute d'un gouvernement, comment les militaires pouvaient-ils procéder pour prouver leur attachement à l'islam ?

La persuasion politique est souvent affaire de signe et de démonstration. La foi sincère ne se voit pas, sinon dans certains actes de piété. Il faut des actes simples et traduisibles en images, et la prière en est un. L'armée, la gendarmerie, la police allaient donc se mettre à prier. C'est ainsi qu'on a pu voir se succéder dans les pages des journaux d'étonnantes photographies de généraux rivalisant de piété. Il est vrai que toutes les photographies que j'ai recensées se rapportent à des obsèques de « martyrs » ; en de telles circonstances, l'émotion est vive, on éprouve le besoin d'adopter une attitude compassionnelle, et cela peut aller jusqu'à accomplir tel ou tel geste religieux même si l'on n'y croit pas.

Cela me semble être le cas d'une photographie (Burhan Elis) publiée par Radikal le 31 octobre 1996, pour illustrer les obsèques de trois policiers tués à Sivas par un attentat à la bombe. La scène n'est pas protocolaire : trois policières, visage fermé, participent à la prière. Derrière elles, une femme, accroupie, est en pleurs ; devant elles, au premier plan de l'image, une petite fille projette un regard effaré sur quelque chose d'invisible, peut-être le cercueil. Je ne pense pas qu'une quelconque autorité ait enjoint aux policières d'accomplir leur geste ; elles ont probablement été gagnées par l'émotion. Au contact de la détresse des proches du défunt, devant les cercueils de trois collègues, elles ne pouvaient rester de glace.

Toutefois les institutions ont leurs codes, et la participation d'un groupe d'officiels à des obsèques est réglée par un protocole, qui est parfaitement illustré par une autre image, publiée en septembre 1997. Un commissaire principal du corps des équipes de sécurité motorisées (Yunuslar), était décédé accidentellement, lors d'un déplacement du premier ministre Yılmaz. Le plus souvent, lors des obsèques de « martyrs », l'image qui illustre le reportage cadre le cercueil revêtu d'un drapeau turc, qui est le sujet principal du fait divers ; ce sont des images à dominante rouge, immédiatement repérables sur une page de journal. Mais la photo (Basak Atilla) publiée par Milliyet cadre au contraire la rigoureuse ordonnance des subordonnés du commissaire, qui assistent évidemment à ses obsèques. Les policiers ne sont pas, comme c'est l'habitude, en « tenue de sortie » mais en « tenue de travail » comme on dit dans l'armée française : en l'occurrence, blousons noirs et rouges, pantalons à bandes réfléchissantes, casquettes et lunettes noires. Ils prient, mains levées et têtes baissées face au catafalque. La scène a été jugée graphique par le photographe et le metteur en page, assez inhabituelle pour valoir sa publication et piquer la curiosité du lecteur ; car ici, le potentiel émotionnel est moindre. Certes, réglementairement, le défunt est un martyr, mais il n'est pas mort à l'ennemi ; l'image n'a aucune valeur politique, aucune capacité de mobilisation.

Ici, pas de place à l'improvisation ou à l'émotion incontrôlée. Les policiers sont rigoureusement alignés, leurs gestes coordonnés, il ne fait pas de doute que l'ordonnement de la cérémonie est conforme à une quelconque circulaire, qu'elle soit locale ou ministérielle.

Notons que le premier cliché date de l'époque du gouvernement « islamiste », et le second de la période postérieure, période de réaction contre l'islamisme. La mise en image de la prière en uniforme paraît sans rapport avec le contexte politique. Pourtant, il va nous falloir admettre que ce type d'image fait partie, non pas d'une rémanence de la sémiologie islamiste, mais de la sémiologie de reconquête de l'opinion par les « laïcistes ».

Les images de policiers ou de militaires priant, en corps et en uniforme, sont étonnantes à mes yeux parce

que les armées - en Turquie comme ailleurs - disposent pour les occasions de deuil de toute une série d'attitudes qui ne réfèrent nullement à la religion : sonneries spéciales, minute de silence, rituels concernant le drapeau. En Turquie, dans le cas des obsèques d'un militaire tué en service (ipso facto « martyr »), il comporte le dépôt d'une gerbe (çelenk), le saygı durusu ou ihtiram nöbeti, c'est-à-dire la posture au garde-à-vous dans un moment de silence, une salve d'honneur (saygı atışı), l'audition de l'hymne national (İstiklal Marşı), la lecture d'un discours par un officier ou un étudiant d'une école militaire, enfin le dépôt d'œillets rouges sur le ou les cercueils. C'est sur ce modèle aussi que se déroulent les cérémonies marquant le deuil de Mustafa Kemal, chaque 10 novembre.

[Le protocole funéraire est régi par des directives, comme, pour ce qui concerne la police, celle du ministère de l'Intérieur du 19 février 2001.](#) La codification est si rigoureuse qu'elle prévoit sept types de cérémonies funéraires selon le grade du défunt. Tout est prévu, tout est spécifié, comme l'emplacement de la famille, des militaires, des gradés, de la clique, de la photo du défunt, etc. parmi les dispositions, l'une, très brève, figurant dans les articles 19 et 24, est intéressante : « Durant la prière, l'attitude protocolaire s'interrompt » (Cenaze namazının kılınması sırasında ihtiram nöbeti kaldırılır). Mais ce protocole qui prévoit tout ne dit rien de ce qu'on peut ou doit faire lorsque « l'attitude protocolaire est levée ». Les représentants du corps dont faisait partie le défunt (tören mangası) peuvent quitter la rigide attitude militaire ; que faire en une telle circonstance ? Ils ont toute latitude pour imiter leur entourage et prier.

C'est une manière délicate et discrète de s'en remettre aux convictions de chacun. Après tout, c'est un règlement tolérant au sens propre du terme : chacun peut agir selon ses convictions.

Mais si la chose est habituelle, elle n'est pas toujours photographiée. D'une cérémonie d'obsèques, un photo-reporter peut retenir beaucoup d'éléments visuels : la famille éplorée, le cercueil revêtu du drapeau, l'imam, le cercueil porté sur les épaules du peloton, etc. Il n'est pas innocent, à une époque bien précise, de multiplier les images de gradés participant à la prière. Encore une fois, parmi les dizaines d'images rapportées d'une cérémonie, le conseil de rédaction choisit ce qui convient à l'air du temps... et au éventuelles directives.

La fameuse conférence de presse de l'état-major sur la « réaction religieuse » a lieu le 11 juin 1997. L'événement avait été préparé par la presse laïciste, qui s'est employée à diffuser par avance le message de l'armée. En effet, le 7 juin, les obsèques d'un colonel décédé accidentellement avaient été illustrées par une photographie sur laquelle figuraient des dizaines d'officiers supérieurs et généraux priant. La photographie (Tebernüs Kireççi) publiée par Radikal me semble introduire un nouveau « cliché » : celui d'une masse d'uniformes groupée autour d'un cercueil de « martyr ». La seule personne qui ne prie pas, sur l'image, est un jeune homme en civil, probablement un agent de sécurité.

Le 10 juin, veille de la conférence de presse, İlhan Selçuk publiait dans Cumhuriyet un éditorial sous ce titre ironique : « L'ennemie de la religion : l'armée de la nation ! » Cela ne peut être un hasard. İlhan Selçuk répondait déjà à des accusations prêtées aux cercles islamistes, qui se montraient agressifs depuis la manifestation du 11 mai. Après cette date, la police ne faisait plus guère de concessions quant à la loi interdisant les « accoutrements religieux ». En écrivant son éditorial, Selçuk avait probablement à l'esprit la photographie des officiers en prière, publiée trois jours plus tôt. L'entreprise de persuasion sur le thème d'une armée « amie de l'islam » avait commencé.

Ainsi, avant même que l'accusation soit formulée, la preuve de « l'innocence » de l'armée a été publiée dans la presse par l'image et par le texte. La démonstration s'est poursuivie durant l'année qui a suivi : presque chaque photographie se rapportant à des obsèques de « martyrs » cadre des gradés en prière. Le 16 juin 1997, Sabah et Cumhuriyet expliquent ouvertement à leurs lecteurs que la prière publique des généraux n'apparaît pas par hasard et que l'image répond à un souci de communication de l'armée.

La photographie des policiers motards, en septembre 1997, se situe dans ce contexte (Sabah et Milliyet). Puis, toutes les occasions sont saisies, même les plus oiseuses : par exemple, en décembre 1997, alors que le général Karadayı, chef-d'état-major de l'armée turque, est en visite officielle en Egypte, le quotidien

nationaliste Türkiye choisit de le représenter en train de prier sur des tombes de soldats turcs inhumés dans ce pays.

L'entreprise se poursuit en 1998. Le 4 mai, trois généraux, dont le chef d'état-major en second, le général Bir, sont présents aux obsèques d'un capitaine tué dans l'Est. La photo publiée par Sabah les montre priant sur le même rang que les membres de la famille, démocratiquement mêlés à la population.

Cette fois, d'ailleurs, le général éprouve le besoin de s'expliquer : « Dans certains cercles, déclare aux journalistes le général Bir, on présente les Forces armées turques (TSK) comme ennemies de la religion. Ces cercles prétendent que, dans l'armée, on n'autorise pas [le personnel] à dire la prière, et qu'on sanctionne ceux qui la font. Bien entendu c'est faux, chacun a pu voir qu'il n'y a pas d'interdiction. Tous ceux qui le désirent peuvent faire la prière. Chacun peut le constater. L'armée ne se place pas en-dehors de la société, elle est un élément de la société ».

« La société », comme le proclame la doxa nationaliste, étant « à 99 % musulmane », il est normal que les officiers prient... Le gouvernement Refahyol est tombé depuis presque un an, le pli semble pris mais l'armée doit continuer de s'expliquer sur ces images.

Un début d'officialisation, un début de débat

Certains idéologues turquistes ont dû juger qu'il n'était pas convenable que les membres de l'armée turque fassent, en public, la prière en arabe. Aussi, l'état-major a demandé à la Direction des affaires religieuses (Diyanet), l'organe qui fait de l'islam en Turquie une religion d'Etat, s'il était licite de lire le Coran en turc. La question était délicate ; car s'il est considéré comme licite d'adresser des prières-requêtes (dua) à Dieu dans sa propre langue, la langue arabe, dans laquelle Dieu se serait adressé à Mahomet, est sacrée. La prière-dévotion (ibadet), la lecture du Coran, doit se faire en principe en arabe. Cette question était en débat depuis le début de la république, et les essais de turquification de la prière et de l'appel à la prière (ezan) sont parmi les mesures les plus impopulaires du kémalisme.

Mais la réponse du Diyanet a été positive. Aussi l'armée a-t-elle décidé d'adresser un message à la nation, celui de l'existence d'un « islam en turc » sinon d'un « islam turc ». Pour une fois, le message n'a pas été délivré dans les circonstances dramatiques des obsèques d'un jeune « martyr ». Le prétexte a été trouvé dans l'anniversaire du décès accidentel d'un lieutenant de l'armée de l'air... en 1956. Ce lieutenant Akkan était un camarade de promotion du général Kılıç, devenu chef d'état-major de l'armée de l'air. Il n'y avait aucune nécessité de donner à cet anniversaire un tour officiel et solennel, il s'agissait bien plus d'une commémoration privée. Mais l'occasion a été jugée propice pour délivrer le message.

Ainsi le 15 mai 1998, au cimetière militaire de Cebeci (Ankara), l'imam qui conduit la petite cérémonie est un haut fonctionnaire du Diyanet qui lit le coran en turc. C'est la première fois, soulignent plusieurs journaux, que cela se produit lors d'une cérémonie officielle. Le fait, en réalité un événement minuscule, à la limite du privé, est présenté comme considérable par tous les grands quotidiens, souvent en une, sous un titre presque semblable d'un journal à l'autre : « Prière en turc pour le martyr » [1], et assorti de la photo du général priant. On ressent un malaise dans la presse, qui a certainement reçu des directives : Radikaltente de minimiser en précisant que la prière a été dite d'aborden arabe... Sabah, comme pour compenser, emploie la graphie Kur'an (le coran) au lieu de Kuran, graphie plus conforme à la translittération rigoureuse du mot arabe, comme si la rédaction de ce grand quotidien laïc avait senti l'aspect un peu sacrilège de la cérémonie.

Yeni Yüzyıl, qui annonce également la nouvelle en une, marque son embarras en insistant sur l'aspect privé du comportement du général : « En compagnie de son épouse Ayla, le général Kılıç s'est ensuite recueilli sur d'autres tombes pour y prier et y déposer des œillets ». Mais il ne se trompe pas sur le sens de l'événement, qu'il dévoile ouvertement par sa manchette : « Le message de l'armée - Coran en turc au cimetière militaire ».

Un processus est lancé, qui se poursuit durant les semaines suivantes. En juin 1998, la presse en relate d'autres exemples, toujours assortis de photographies. Le 16 juin, le général Kılıç, encore, et même le secrétaire général du Conseil de sécurité nationale (MGK), le général Celasin, prient ensemble, au premier rang des obsèques, devant le cercueil d'un pilote retraité.

Les officiers se piquent même de jouer au tartuffe, car aux journalistes qui les interrogent sur l'achat de missiles russes par le gouvernement chypriote (grec), le général Kılıç répond : « Nous sommes dans une mosquée, c'est un péché [de faire une interview ici] ! » Qui peut se montrer plus pieux ? Se souvient-on encore que l'année précédente, Milliyet avait hurlé au scandale parce que le New-York Times avait publié une photo d'Erbakan portant le chapelet et le bonnet de prière [2] ?

La série se poursuit en août, lors d'obsèques d'un « martyr » à Afyon, où le commandant de garnison a dérogé au protocole, admettant la petite sœur du défunt à venir se placer parmi les officiers en uniforme, permettant aux journalistes un cliché illustrant à la fois la piété, l'humanité... et la souplesse de l'armée.

Les généraux - qui certes ne portent pas encore le petit bonnet blanc pour prier en public - ont voulu absorber la religion. Jusqu'où irait l'armée ? À la fin du mois d'août, lors des obsèques d'un « martyr » encore, à Ankara, les membres de l'état-major ont admis parmi eux un célèbre hoca d'Erzurum, Naim Gölleroglu, portant longue barbe blanche et bonnet [3].

Par la suite, ce type d'événement s'est raréfié. La date du 75^e anniversaire de la république s'approchait, fête d'une laïcité d'autant plus intransigeante que les manifestations islamistes s'intensifiaient elles aussi. Mais à la suite de l'initiative du général Kılıç, le 15 mai, à la suite de la publication de ces photographies, et surtout à la suite de propos tenus par le premier ministre Mesut Yılmaz à la fête alevi de Hacibektas-i Veli, en août 1998, un débat est lancé : l'islam turc existe-t-il ? Encourager un courant religieux « turc » conforterait-il la laïcité ? Je décrirai ce débat dans un article ultérieur.

Ce qui me paraît important dans ces signes adressés au public turc est que les politiques « laïcs » et l'armée ont contribué à former un habitus à la fois politique et religieux ; la prière fait partie du paysage, quels que soient les acteurs politiques, et même surtout, à une certaine époque, lorsque les acteurs ne relèvent pas du camp qui est censé prier le plus volontiers en public. Un message « islamiste » a été retourné : la foi, la religiosité ne doit pas être le monopole des islamistes. Cela donne au procédé une certaine légitimité. Mais l'habitus ainsi créé ou renforcé a éloigné encore un peu plus le pays de la laïcité. Il a contribué à une naturalisation de l'acte religieux, pratiqué en toute occasion par les politiciens de tous bords ou presque, et renforcé une idée très étroite de la laïcité : celle-ci ne serait que l'état d'une société où l'islam politique n'aurait pas sa place... En somme, la laïcité est complètement confondue, par ce système de signes, avec la religion d'Etat.

Lire la 1^{re} partie de cet article : [Laïcité et Islam en Turquie - Prier ne peut pas faire de mal \(1\)](#)

Sources

Article original publié le mercredi 7 décembre 2011 sur le Blog d'Étienne Copeaux sous le titre : « [Esquisse n° 21 - Prier ne peut pas faire de mal \(2\)](#) »

Dernières modifications : 13 décembre 2011

Notes

[1] « Şehide Türkçe dua », Milliyet ; « Şehitlikte türkçe dua », Yeni Yüzyıl, 16 mai 1998. La scène se passe au cimetière militaire Çebeci d'Ankara. Photo semblable dans Radikal du même jour.

[2] Milliyet, 26 février 1997. Deux jours avant le « coup d'Etat en douceur » !

[3] Posta, 30 août 1998.